



Commune d'Athis Val de Rouvre

À Athis Val de Rouvre, le 06 décembre 2023

À l'attention des
Présidents des Associations
D'Athis Val de Rouvre

Objet : dossiers de demande de subvention 2024

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ci-joint le dossier de demande de subvention au titre de l'année 2024 avec à la suite de la présente, la notice « Comment faire votre demande de subvention ».

La commune d'Athis Val de Rouvre dispose d'un tissu associatif particulièrement dynamique et je remercie vivement chacun d'entre vous pour l'engagement dont vous faites preuve au quotidien.

Les efforts faits ces dernières années par la commune pour contribuer au développement de nos associations et à l'accompagnement de leurs projets sont importants. Pour 2024, je maintiens cette orientation malgré des contraintes budgétaires qui pèsent de plus en plus lourd sur les finances des communes. Nos budgets n'étant pas extensibles, une priorité sera toutefois accordée lors de l'examen des demandes aux projets innovants en prenant en compte bien évidemment la situation financière et budgétaire de chaque association.

La date de retour des dossiers de demande de subvention a été fixée au **28 Février 2024**. Merci de veiller à la complétude de votre dossier. Après instruction des dossiers, le conseil municipal statuera courant avril 2024 sur les attributions de subvention.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Mr LANGE Alain,
Maire d'Athis Val de Rouvre





Notice « Comment faire votre demande de subvention ? »

Attention date limite de dépôt de votre dossier : 28 février 2024

1° **Motiver** dans un **courrier d'accompagnement** votre demande de subvention adressé :

- Par courrier : Mairie d'Athis Val de Rouvre – 16 Place Saint Vigor – Athis de l'Orne – 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE
- Par courriel : accueil@avdr.fr

2/ **Compléter** le **dossier** normalisé de subvention (**cerfa 12156*06**)

NB. Toutes les demandes de subventions auprès d'une autorité administrative sont à établir selon un formulaire unique. Ce dossier est téléchargeable avec sa notice explicative (Cerfa 51781*02) sur le site du gouvernement (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>).

Ce dossier est également téléchargeable sur le site internet de la commune d'Athis Val de Rouvre (www.athisvalderouvre.fr)

Il est rappelé que pour toute demande de subvention, un **numéro SIRET est obligatoire**.

3/ **Joindre les pièces suivantes :**

- Composition du bureau (fonctions) et du conseil d'administration.
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier).
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice clos.
- Derniers soldes (au 31 décembre) de tous les comptes bancaires de l'association.

La commune ne souhaite pas un relevé bancaire détaillé de vos dernières opérations. Elle souhaite connaître le solde de votre compte au 31 décembre pour le ou les comptes de l'association.

- Statuts de l'association en cas de modification (signés et datés).
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'association et portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.

Pour une première demande, il conviendra de joindre également le récépissé de déclaration en préfecture, les statuts de l'association (signés et datés) et la déclaration INSEE d'inscription au répertoire SIRENE.

Pour toute demande d'information complémentaire :
Mme DENIAUX Eliane – tél. : 06 08 41 67 95
Mail : mairedeleguedathisdelorne@avdr.fr